

LIVRE DES REGLEMENTS  
REGLEMENT NUMERO AO-XXX

---

**AO-XXX    RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :**

1. L'article 8.7 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié de la façon suivante :
  - Par l'ajout des alinéas 8 et 9 suivants : cases de stationnement réservées aux détenteurs de permis de stationnement du secteur numéro 1 sur les avenues suivantes :
    - 8. sur une surface végétale ou à moins de deux mètres d'un tronc d'arbre lorsqu'un véhicule se trouve en dehors d'un aménagement carrossable;
    - 9. le long d'un véhicule stationné;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2025.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

|                                                  |                |
|--------------------------------------------------|----------------|
| Avis de motion et dépôt du projet de règlement : | 4 février 2025 |
| Adoption du règlement :                          | 11 mars 2025   |
| Publication et entrée en vigueur du règlement :  | XX mars 2025   |

---

Dossier 1255069001

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA25 16 0XXX  
DU 11 MARS 2025